

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 51 (1913)  
**Heft:** 30

**Artikel:** Nos premiers journaux : [suite]  
**Autor:** V.F.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-209693>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 20.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# CONTEUR VAUDOIS

PARAÎSSANT TOUS LES SAMEDIS

*Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.*Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1<sup>er</sup> étage).Administration (abonnements, changements d'adresse),  
E. Monnet, rue de la Louve, 1.Pour les annonces s'adresser exclusivement  
à l'Agence de Publicité Haasenstein & Vogler,  
GRAND-CHÈNE, 11, LAUSANNE,  
et dans ses agences.ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50;  
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20.ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.  
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.  
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

## AUX FONDATEURS DE NOTRE INDÉPENDANCE!!

**A**VANT que sonne la dernière heure de juillet, rappelons deux événements importants de notre histoire vaudoise, dont ce mois fut témoin, il y a 122 ans.

### Le banquet des Jordils.

Le sacrifice de Davel, le 24 avril 1723, avait été une précieuse semence, qui fit germer les grands principes proclamés par la Révolution française de 1789.

et de Nyon, présents à la fête, aucun doute sur les sentiments et aspirations des patriotes vaudois.

Comme aux Jordils, le chapeau de Guillaume Tell était arboré sur une pique; la coupe de la Fraternité circulait. On chanta le *Ça ira!* la *Marseillaise* et le refrain : *Vive libres ou mourir!*

Amédée de la Harpe, qui présidait la fête, fut reconduit à son château des Uttins par tous les convives, et ce joyeux cortège parcourut la ville au cri de *Vive l'Égalité!* La population, d'abord réservée, se laissa gagner et finit par se joindre aux manifestants.

exclusif pour l'établissement d'une feuille d'avis françoise à Lausanne ». Duret était soutenu par le bailli de Lausanne, ainsi que par le Conseil de cette ville, lequel avait rendu hommage « à son exactitude » et à « son industrie, utile, intéressante, digne d'être continuée, par l'influence qu'elle a sur les diverses branches de l'économie, des arts et du commerce. » Lui-même avait plaidé sa cause, non sans habileté, dans une supplique adressée aux « illustres, hauts, puissants et souverains Seigneurs de Berne » :



BANQUET DES JORDILS



BANQUET DE ROLLE

Les idées d'émancipation faisaient chaque jour plus de chemin dans le Pays de Vaud, mais elles n'avaient encore osé se manifester ouvertement.

Toutefois, le 14 juillet 1791, un banquet fut organisé dans la campagne des Jordils, à Lausanne, pour commémorer l'anniversaire de la prise de la Bastille.

À ce banquet, auquel assistaient cent cinquante personnes appartenant à toutes les classes de la société, les cœurs s'ouvrirent, les mains s'unirent et des allusions furent risquées, qui ne laissèrent pas d'inquiéter Berne.

Une perche, surmontée du chapeau de Guillaume Tell, couronnait la tribune.

Les patriotes de Vevey célébraient une fête semblable et leurs feux de joie répondent à ceux des patriotes lausannois.

### Le banquet de Rolle.

Le lendemain du banquet des Jordils, c'est-à-dire le 15 juillet 1791, une fête pareille eut lieu à Rolle, où s'étaient réunies les principales Abbayes de l'Arc du pays.

L'assistance fut plus nombreuse encore qu'à Lausanne. Des discours même furent prononcés, qui ne durent laisser à MM. les baillis de Rolle

Le banquet des Jordils et celui de Rolle provoquèrent, de la part de LL. EE. de Berne, des représailles qui ne firent qu'exciter les esprits. Le Pays de Vaud marchait résolument à la liberté !

### NOS PREMIERS JOURNAUX

#### IV

**E**N 1736, un notaire bernois, Sigismond Wagner, ancien bailli du Gessenay, obtint de LL. EE. l'autorisation de publier une *Feuille d'Avis* à Berne, avec « privilège exclusif ». Trente-six ans plus tard, soit le 29 juin 1762, parut le premier numéro de la *Feuille d'avis de Lausanne*, en vertu d'une permission octroyée par les Seigneurs de la ville au sieur Duret, d'Etagnières, permission approuvée par LL. EE. de Berne. Fort de son droit de monopole, Wagner mit tout en œuvre pour étouffer l'entreprise de son rival. Ce furent entre lui et Duret des débats qui durèrent trois ans et qu'a narrés tout au long M. Paul Allensbach, directeur actuel de la *Feuille d'avis*, dans une fort intéressante brochure sur les origines de ce périodique. Fait à la louange du gouvernement bernois, Duret continua d'édition son journal sans être inquiété en haut lieu; bien plus, en décembre 1765, il put annoncer à ses lecteurs qu'il était, lui aussi, au bénéfice d'un « privilège

David Duret d'Etagnières habitant à Lausanne, très humble, très soumis serviteur et très fidèle sujet de vos Excellences, vient leur représenter avec le plus profond respect : l'accès favorable que cette feuille a reçue depuis quelque temps, en démontre l'utilité; sans croiser la feuille d'avis allemande, au contraire, elles pourroient s'aider mutuellement. Un de ses avantages essentiels, pour le pays romand et allemand, c'est qu'elle annonce les Décrets (les banqueroutes) malheureusement trop fréquents dans les provinces françoises, où la plupart des Seigneurs de l'Etat sont intéressés; ce qui aide beaucoup aux affiches souvent enlevées et qui ne tombent pas sous les yeux de tous les créanciers; elle fixe le prix des denrées du pays où elle s'imprime; elle avertit des encans juridiques ou volontaires; elle détermine les changes dans les différentes places de commerce; elle met à portée de louer, d'amodier des fonds, de les vendre; elle aide aux artisans à débiter leur ouvrage; elle prévient souvent que des domestiques ne demeurent sur le pavé, en attendant qu'ils aient l'occasion de se placer. On ne saurait décrire tous les avantages que cet établissement peut procurer à tous les divers individus de l'Etat, grands et petits, et plus particulièrement et dans une plus grande étendue dans le Pays de Vaud, avantages que la feuille d'avis allemande ne réunit point et ne sauroit fournir dans leur plénitude à cette province-là.

Et Duret expose aussi qu'il a dû se mettre en frais « pour se procurer de bonnes correspondances », et enfin qu'il est « un pauvre

<sup>1</sup> Ces clichés et les notes qui les accompagnent sont empruntés à une publication éditée en 1903 par la papeterie Krieg & Cie, sous le titre *Souvenir du Centenaire vaudois, 1803-1903*.

homme et d'une petite constitution, incapable d'une autre vocation ».

En retour de son privilège exclusif, le journaliste lausannois devait payer 4 couronnes annuellement à son confrère de Berne. Il était tenu en outre de soumettre au bailli chaque numéro de sa feuille. Mais que lui importait ! il était arrivé à ses fins : le Pays de Vaud avait sa *Feuille d'avis* à lui. Il ne tarda pas à en avoir plus d'une. Malgré ses réclamations et ses démarches, Duret ne put empêcher la création de feuilles semblables à Yverdon et à Vevey. Ainsi, dans l'esprit de LL. EE., la notion de « privilège exclusif » était extrêmement élastique.

Cela n'empêcha pas au reste la *Feuille d'avis de Lausanne* de prospérer. Le public se jetait sur ses annonces. Il lui en coûtaient 4 francs par an, ou un batz (15 centimes) par numéro, et seulement un cruche (2½ centimes) pour lire la feuille chez Duret, « au Pont tirant contre St-Jean ».

Veut-on des spécimens de ces annonces ? En voici, extraits du n° du 11 janvier 1763 :

On est averti que la Lotterie des bas de soye indiquée le 27 du mois passé, n'a pu être tirée, parce que les billets qu'on avoit envoyer dehors n'ont pas été débité comme on l'espéroit.

On trouve chez Mr. Turtaz des Seringues pour le feu, d'une invention nouvelle, et très-faciles à faire poussé l'eau à la hauteur d'une maison, pour le prix de 20 francs ; il a aussi de très bonnes liqueurs et Eau de Senteur.

On offre à vendre à juste prix une très belle Pendule, Angloise, faisant les fonctions suivantes : elle va huit Jours, montre le quantième du mois, répète quart, demi, trois quart, et heures ; Sourde ou à timbre quand on veut ; enfin elle joue douze airs différents sur un Timpanon, toutes les heures, ou quand on le juge à propos ; ladite pièce est des mieux établie, et très bonne ; on pourra s'adresser chez le Sieur Chabanel, orfèvre dans la Maison de Mr. Duvergié en Bourg.

*La Feuille d'avis de Lausanne* garda son caractère de journal d'annonces pendant très longtemps.

Chose curieuse, le premier essai de feuille politique dans le Pays de Vaud fut tenté par un prince, Louis-Eugène de Wurtemberg. C'était un homme vertueux et de goûts simples, qui se plaisait dans les environs de Lausanne. Il habita successivement le château de Renens, la Chablrière et Montriond. En 1766, il fonda à Lausanne *Aristide* ou *Le Citoyen*, publication hebdomadaire, organe de la Société morale. Il y traitait de questions didactiques et s'élevait contre le luxe et la mollesse. En tête de son journal le prince avait écrit :

Je veux que la vertu plus que l'esprit y brille.

Il ne devait être que trop fidèle à cette devise. Ce ne fut cependant pas l'ennui des lecteurs qui tua *Aristide*. Il succomba pour avoir insinué que tout n'allait pas pour le mieux dans la meilleure des républiques. Leurs Excellences prièrent Louis-Eugène de Wurtemberg d'aller philosophe sur la politique de son pays ; il se hâta de quitter les bords du Léman, et *Aristide* cessa de paraître ; il avait vécu à peu près deux ans.

*La Gazette littéraire et universelle*, lancée à Lausanne en 1768 par Loys de Bochat, n'eut pas la vie plus longue ; c'était une bibliographie générale qui prenait son bien dans les *Annales de Göttingue*.

En 1779, de Félice, le créateur de l'*Encyclopédie d'Yverdon*, fonda un recueil mensuel intitulé : *Tableau de l'histoire littéraire du XVIII<sup>e</sup> siècle*, qui dura jusqu'en 1783.

Trois ans plus tard apparaît le *Journal de Lausanne*, « hebdomadaire, littéraire et scientifique », rédigé par le pharmacien Lanteires, qui s'affublait du titre de « professeur honoraire de belles-lettres ». Ce périodique, sur lequel nous reviendrons, subsista de 1786 à 1793. Il fut suivi du *Journal littéraire de Lausanne*,

que dirigea de 1793 à 1800 la chanoinesse de Polier et dont les collaborateurs principaux étaient les frères Bridel, et Samuel Constant, oncle de Benjamin.

(*La fin au prochain numéro.*) V. F.

**Bureau de change.** — Docteur, docteur ! venez vite, mon fils vient d'avaler une pièce de dix francs !

— Tranquillisez-vous, madame. Donnez-lui le purgatif que je vais prescrire et il vous rendra deux francs en argent et le reste en monnaie.

**Nasillages.** — Pourquoi votre nez est-il si rouge ?

— C'est de fierté, mon garçon !... parce qu'il n'a pas l'habitude de se fourrer dans les affaires des autres !

### VIEUX ET JEUNES

**L**a Fête du Bois des Ecoles secondaires, à Lausanne, a présenté, cette année, un caractère tout particulier et fort intéressant. Les vieux — une partie, tout au moins — se sont joints aux jeunes. Joints, n'est pas le mot exact ; il est plus juste de dire qu'ils ont fait la fête à côté des jeunes. Et il n'y eut pas le moindre conflit, pas le moindre accroc ; l'entente fut complète. Pourquoi, d'ailleurs, en eût-il été autrement ? Quand les vieux montent à Sauvabelin pour la Fête du Bois, ils laissent le poids de leurs ans au Vallon ou au Pavement. Une fois sur la place de fête, ils sont plus gosses que les plus jeunes d'entre les jeunes. N'étaient les visages un peu ridés, les chevelures et les moustaches poivre et sel, sinon toutes blanches, les tailles plus ou moins bedonnantes, on s'y tromperait aisément.

Il fait si bon remonter le cours des années ; et cela est si facile, en somme. Abandonner un moment à l'oubli les soucis et les préoccupations de la vie, dont la jeunesse est heureusement exempte ; tout est là. Quant au reste, c'est bien kif-kit, allez ! Lorsque nous rions, en voyant des gosses jouer aux grandes personnes et imiter innocemment nos faits et gestes, nous oubliions trop que nous sommes tout honnement comme devant un miroir, très fidèle, où se reflètent, avec tous leurs ridicules, des chinoiseries conventionnelles qu'excuse à peine le sérieux que nous leur vouons. Nous ne sommes, en fin de compte, toute notre vie, que de « grands » enfants. Ce qui nous distingue des « petits », c'est qu'il y a moins d'ingéniosité, de spontanéité, de sincérité dans nos actes que dans les leurs et que les nôtres ont souvent des conséquences que n'ont jamais ceux de l'enfance. Ainsi donc, il nous est assez facile de redevenir gosses, un temps, pour peu que les circonstances nous y aident ; et vraiment, en telle occurrence, les hommes méritent parfois, beaucoup plus que dans la vie ordinaire, d'être pris au sérieux. Un homme qui fait l'enfant est sincère en toutes ses paroles, en toutes ses actions. Il ressent éclat, en son cœur, foule de sentiments qu'il ne se croyait plus, parce que dans les conventions grotesques, dans les compromissions pénibles, dans l'apréte de la lutte pour la vie, il n'eut jamais occasion ni loisir de les écouter. Du reste, qu'en eût-il fait ? Ce qu'il faut alors, c'est de la résignation, de la ruse, des ongles, des dents et, surtout, pas de scrupules.

Mais trêve à tout ceci ! Nous sommes à la Fête du Bois.

\* \* \*

On se souvient que, l'an dernier, l'Association des Anciens Moyens avait organisé, à Sauvabelin, une fête qui réussit admirablement. La gaîté, la cordialité, l'amitié y présidèrent. Les Anciens Collégiens, leurs camarades de jadis au corps des cadets, y avaient été aimablement

conviés. Quelques-uns — trop peu — allèrent au rendez-vous.

Mais à l'assemblée annuelle de l'Association des Anciens Collégiens, un des plus éminents d'entre eux proposa que le comité fût invité à étudier l'organisation d'une fête commune des deux sociétés, ainsi qu'au temps où la Fête du Bois groupait — aujourd'hui encore, du reste — les élèves du Collège cantonal et ceux de l'Ecole Industrielle — à présent, collèges classique et scientifique. Cette proposition fut agréée ; elle le méritait. Le comité y donna suite et, cette année, les Anciens Collégiens conviaient à leur tour les Anciens Moyens à une fête fixée au jour même de celle des jeunes.

Les Anciens Moyens répondirent à l'invitation ; ils représentaient le tiers des participants. La fête fut de tout point charmante ; il y régna la plus franche cordialité et l'entrain n'y manqua point. Le tir à l'arc, doté de beaux prix et de diplômes artistiques peints par M. L. Curtat, le banquet, le bal furent très animés et sujets d'échange de paroles et de sentiments qui ne laissaient aucun doute sur le désir commun de voir des relations plus étroites unir les deux associations. Rien, du reste, de plus naturel.

S'il y a peut-être des raisons qui expliquent pourquoi, en dépit du passé, ces relations ne s'établirent pas spontanément et dès le début, il n'y en a pas, en revanche, qui prouvent leur impossibilité, bien au contraire. Nous croyons, d'ailleurs, que ce désir est bien celui qui anime maintenant, dans leur majorité, les comités des deux associations et qu'ils s'efforceront de le réaliser. Il ne s'agit point d'une fusion, guère possible et pas du tout indiquée, mais de relations plus régulières, très désirables. Les paroles échangées à la fête entre MM. Mayor, pasteur, président des Anciens Collégiens et Schopfer, député, président des Anciens Moyens, sont, à cet égard, de réjouissant augure.

De plus, un fait nouveau a survécu, qui va sans doute faciliter et même rendre nécessaires ces relations. Il s'agit d'une sorte de résurrection de la fanfare des cadets de jadis, sous forme d'un corps de musique — fanfare ou harmonie — composé d'élèves des Collèges classique et scientifique. L'idée est des plus heureuses. Elle appartient aux Anciens Moyens, qui, d'emblée, ont décidé d'aller de l'avant et même ont déjà, en conséquence, voté, à l'unanimité, si nous ne faisons erreur, une augmentation de la contribution annuelle. Ils comptent, et c'est très logique, sur le concours des Anciens Collégiens, également intéressés à la création projetée. Ceux-ci sont en majorité favorables, en principe, à une adhésion ; ils en discuteront, en novembre prochain, à leur assemblée générale.

On a beaucoup regretté la disparition du corps des cadets cantonaux de Lausanne, et cela pour plusieurs bonnes raisons autres que son utilité pratique, assez discutable. Il serait chimérique de croire encore à la possibilité de rétablir ce corps ; il appartient maintenant au passé, à l'histoire. Ses plus zélés partisans ont abandonné cet espoir. Les cadets d'antan — nous parlons de Lausanne — sont remplacés par les « moblots », pépinière de l'armée dont personne ne conteste plus l'utilité, et par les « éclaireurs », qui ne prêtent le flanc à la critique que sur un seul point : leur costume, par trop exotique. A côté de ces deux corps, solidement institués, le premier, par son caractère patriotique et sa dépendance du pouvoir fédéral ; le second, par ses attaches internationales, les cadets seraient vraiment du superflu.

Mais il n'en est plus de même d'un corps de musique commun aux deux collèges, classique et scientifique. Il aurait mille occasions de justifier pleinement sa résurrection, en même temps qu'il serait un lien de plus entre les deux établissements, qu'abritera bientôt le même toit.

Les Anciens Moyens ont eu là une idée des plus heureuses et de laquelle les Anciens Col-